

Une demande de services à la personne en forte croissance

Trouver une solution de confiance

pour faire garder son enfant ou lui assurer un soutien scolaire, déléguer ses travaux ménagers ou de petit bricolage, se simplifier la vie afin de trouver un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle... C'est toute une organisation, parfois compliquée, de la vie quotidienne que les professionnels des services à la personne peuvent prendre en charge.



Agence nationale des services à la personne

www.servicesalapersonne.gouv.fr

☎ 32 11 (0,12€TTC /mn)

Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

Service Services à la personne

13 rue de Lens

92022 Nanterre cedex

mél : services.alapersonne@dd-92.travail.gouv.fr

www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr

Chambre de commerce et d'industrie de Paris Hauts-de-Seine

6-8 rue des Trois-Fontanot

92023 Nanterre cedex

www.ccip92.fr

www.inforeg.ccip.fr

☎ 0820 012 112
0,12 €/minute



simplifiez-vous la vie !

Financer des services à la personne

- > un plus pour vos salariés,
- > un plus pour votre entreprise

PARCOURS GUIDÉ

Mettre en place le CESU dans votre entreprise



Les émetteurs de CESU préfinancé habilités par l'Agence nationale des services à la personne



février 2008



Imprimé sur du papier recyclé

Xérus communication

Le Chèque Emploi Service Universel (CESU)

- > Un engagement de l'entreprise pour le bien-être des salariés
- > Un moyen d'augmenter leur pouvoir d'achat
- > Un outil RH innovant et facile à mettre en place
- > Des avantages financiers importants pour l'entreprise

Le CESU préfinancé : ses avantages en quelques points

- Un outil accessible à votre entreprise, quelle que soit sa taille, permettant à vos salariés de payer des services à la personne. Il se présente sous la forme d'un titre de paiement comme le chèque vacances ou le titre restaurant
- Un levier de fidélisation de vos salariés qui contribue à améliorer leur qualité de vie et un élément fort de l'attractivité de votre entreprise
- Un avantage financier indiscutable : votre entreprise a droit à un crédit d'impôt de 25 % sur les aides versées et à une exonération totale de cotisations de sécurité sociale. Ces dépenses sont déductibles de l'impôt sur les sociétés. Vos salariés bénéficient quant à eux d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50 % des sommes payées au titre des services à la personne.



CESU préfinancé par l'entreprise



Pour en savoir plus, consultez le parcours guidé «le CESU, simplifiez la vie de vos salariés» sur www.ccip92.fr

Les services financés par le CESU

LOGISTIQUE DE LA MAISON

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- Maintenance, entretien et vigilance temporaire à domicile de la résidence principale et secondaire
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique et internet
- Assistance administrative à domicile

ENFANCE ET EDUCATION

- Crèche
- Garde d'enfant à domicile
- Soutien scolaire et cours à domicile
- Accompagnement des enfants dans leurs déplacements



AIDE AUX PERSONNES FRAGILES

- Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de technicien de l'écrit et de codeur en langage parlé complété
- Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux
- Garde malade à l'exclusion des soins
- Soins et promenades d'animaux domestiques pour les personnes dépendantes
- Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- Aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades, transports, actes de la vie courante)